

COMITÉ D'ACTION SUISSE CONTRE L'INTRODUCTION D'UN SERVICE CIVIL

MODELE D'EXPOSE

POUR LA VOTATION POPULAIRE FÉDÉRALE
DU 26 FÉVRIER 1984

SUR L'INITIATIVE POPULAIRE "POUR UN
AUTHENTIQUE SERVICE CIVIL FONDÉ SUR
LA PREUVE PAR L'ACTE"

1. LA SITUATION DE DEPART

L'initiative "pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte" a été lancée au cours de la campagne qui a précédé la votation populaire sur le projet d'introduction d'un service civil de remplacement pour les objecteurs de conscience (1977), projet basé sur "l'initiative dite de Münchensstein". Cette solution modérée, approuvée par les Chambres fédérales, n'allait pas assez loin aux yeux des promoteurs de la seconde initiative. Ce qu'ils voulaient, c'était la suppression de la procédure d'examen: le candidat devrait avoir la faculté de décider s'il veut accomplir un service militaire ou pas. La "preuve par l'acte", mentionnée dans le titre de l'initiative, consiste pour le réfractaire au service militaire, à accepter un service civil qui serait un peu plus long. Le Conseil fédéral et le Parlement proposent le rejet de l'initiative.

2. QUE PROPOSE L'INITIATIVE?

Un nouvel article 18bis de la Constitution fédérale qui stipulerait que celui qui refuse le service militaire, est libéré du service armé, pour autant qu'il accepte d'accomplir un "service civil dont la durée est une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé". Le service civil, selon la volonté exprimée par ceux qui ont lancé l'initiative, doit servir à construire la paix; ce service peut être accompli aussi bien dans des organisations et des institutions publiques que privées.

2.1. Libre choix entre service militaire et service civil

Notre défense nationale est basée sur le système de l'obligation générale de servir dans l'armée et sur le système de milice. Ce n'est que de cette manière qu'un petit pays comme le nôtre est à même de mettre sur pied une armée forte; par ailleurs, l'armée de milice convient parfaitement à notre régime de démocratie directe. Si l'on laisse à chacun la faculté de décider s'il est d'accord ou non de collaborer à la défense du pays en cas de

menace extérieure, tout le système est remis en question. Selon l'initiative pour un authentique service civil, on devrait introduire un choix parfaitement libre et la possibilité d'opter pour le service civil ne devrait pas dépendre d'un conflit de conscience motivé par des raisons religieuses ou morales. Pour être libéré du service armé, on pourrait tout aussi bien faire valoir des motivations politiques, le refus de l'Etat et de son ordre juridique. L'obligation d'accomplir un service civil une fois et demie plus long n'est en fait pas un "sacrifice" mais un privilège accordé à certains citoyens; il n'est en effet absolument pas sûr que le service civil tel qu'il nous est proposé, exigerait de celui qui l'accomplit des prestations aussi astreignantes que celles que l'on exige au service militaire.

2.2. "Service pour la paix" - service militaire

Si l'initiative aboutissait, on connaîtrait deux catégories de citoyens: d'une part, ceux que l'on pourrait appeler "les civilistes" qui selon le nouvel article de la Constitution fédérale, travailleraient à la construction de la paix, de l'autre, les soldats qui continueraient à accomplir leur service militaire; on peut se demander si ceux-ci ne devraient pas bientôt s'excuser de ne pas contribuer "à construire la paix". Notre défense nationale suisse a une mission purement défensive; en bonne conscience, on peut affirmer qu'elle contribue aussi à défendre la paix dans notre pays. L'histoire nous prouve que jamais le renoncement à sa propre défense militaire n'a servi la cause de la paix. L'initiative fait bon marché de la réalité.

2.3. L'initiative propose un service civil dont la conception est peu claire

Dans leur initiative, les promoteurs proposent un modèle nouveau de service civil; le moins que l'on puisse dire, c'est que ces propositions sont très peu claires, quand elles ne sont pas irréalistes. Ce service civil doit aider "à construire la paix";

cet objectif peut être conçu de façon fort différente selon le point de vue politique auquel on se place. Les suggestions formulées pour réaliser cet objectif n'apportent guère d'éclaircissement.

Ainsi, ceux qui accomplissent leur service civil aideraient à construire la paix "en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents". Dans l'idée des promoteurs de l'initiative, on pourrait y parvenir en éliminant, par exemple, les injustices sociales, le racisme, les intérêts économiques, le mépris des droits de l'homme, les disparités entre riches et pauvres, l'obéissance aveugle et l'oppression des minorités. On a quelque peine à imaginer de quelle manière les futurs réfractaires au service militaire pourraient s'y prendre pour construire la paix en travaillant dans ces divers domaines.

En effet, la plupart de ces problèmes concernent bien plus la situation qui règne sur la scène internationale que les conditions que l'on connaît en Suisse. Si de plus, ces activités, comme le souhaite le comité d'initiative, pouvaient aussi s'exercer dans le cadre d'organisations privées, notre pays pourrait être confronté à de graves problèmes aussi bien en matière de politique intérieure qu'internationale. On devrait dans ce cas financer des mouvements d'agitation contre notre propre défense nationale, contre nos institutions démocratiques, contre des états de fait régnant à l'étranger et le "personnel" nécessaire serait prélevé sur les effectifs de notre armée!

Un autre objectif du service civil, à savoir "le renforcement de la solidarité internationale", est tout aussi flou. Ainsi, les promoteurs de l'initiative s'imaginent que les "civilistes" pourraient collaborer aux travaux d'organisations d'aide aux réfugiés, prendre part à des rencontres de jeunes sur le plan international ou s'occuper de la population étrangère, pour ne citer que quelques exemples. On propose naturellement aussi des interventions en cas de catastrophes naturelles; mais dans ce domaine, on se heurte à des difficultés pratiques; pourrait-on

de cas en cas "mobiliser" les civilistes comme on le fait pour le service actif lorsqu'une catastrophe se produit ou bien les faire entrer simplement en service et attendre si l'on a besoin d'eux ou non?

La proposition la plus concrète visée par le service civil consiste à "établir des conditions de vie dignes de l'homme". Les suggestions vont là des soins à apporter aux personnes âgées et aux malades, aux drogués et aux détenus libérés jusqu'au développement d'une agriculture écologique. Mais dans tous ces domaines se pose néanmoins la question de savoir si ceux qui sont appelés à de telles tâches disposent des connaissances indispensables pour s'en acquitter utilement. La seule "bonne volonté" ne suffit pas pour s'occuper de prisonniers libérés et de drogués, de personnes âgées et de malades. Et si celui qui fait du service civil a les aptitudes nécessaires exigées en raison de la profession qu'il exerce, ce service civil n'est pas pour lui un sacrifice puisqu'il continuerait au service à exercer la même profession. On ne pourrait plus parler de "preuve par l'acte", comme cela figure dans le titre de l'initiative, dans le cas où un assistant social dont la profession civile est de soigner les drogués, devrait au service accomplir la même tâche.

3. QUE SE PASSERAIT-IL SI LA SUISSE DEVAIT SE DEFENDRE?

Lorsqu'ils proposent un service civil dont la durée serait une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé, les promoteurs de l'initiative se basent uniquement sur la situation en période de paix. Qu'advient-il des "civilistes" en cas de conflit? La question reste complètement ouverte. Et l'on ne sait pas non plus si chacun aurait la possibilité de tourner le dos à la défense nationale par une décision personnelle au moment d'une mobilisation générale. Le comité d'initiative prétend que les "civilistes" pourraient rendre de précieux services en cas de guerre en s'occupant de la population civile;

on a dès lors de la peine à comprendre pour quelles raisons ils refusent d'accomplir le service civil dans le cadre de la défense générale: le rôle de la protection civile en cas de guerre est justement de protéger et de s'occuper de la population civile.

4. QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT?

Une nouvelle ordonnance sur le service militaire non armé est entrée en vigueur le 1er janvier 1982; elle apporte une amélioration de la situation des objecteurs pour lesquels le port d'une arme constitue un véritable conflit de conscience. On donne ainsi chaque année la possibilité à quelques centaines de soldats d'accomplir leur service militaire dans les troupes non armées du service de santé et de protection aérienne; ils doivent pour cela apporter la preuve que le port d'une arme provoque chez eux pour des raisons religieuses et morales un grave conflit de conscience. Dans ces cas-là, il faut chercher à dépister les simulateurs.

Une prochaine revision du Code pénal militaire doit aussi apporter une amélioration aux véritables objecteurs de conscience: le Parlement a adopté une motion de Mme Eva Segmüller. Elle demande que

"le code pénal militaire soit modifié de telle sorte que les objecteurs de conscience authentiques ne soient plus assimilés aux criminels de droit commun quant aux peines encourues et à l'exécution de celles-ci".

Mais il ne faut jamais perdre de vue certains chiffres. En 1982, 792 personnes astreintes au service ont refusé d'accomplir leur service militaire; c'est, il est vrai, le plus grand nombre jamais atteint. Mais, dans le même temps 410'000 Suisses en chiffres ronds ont accompli 12,8 millions de jours de service.

5. RECAPITULATION

L'initiative "pour un authentique service civil fondé sur la

preuve par l'acte" propose au problème des objecteurs de conscience une solution complètement irréalisable et inacceptable. Il y a six ans seulement, les citoyens suisses ont refusé nettement une solution qui allait beaucoup moins loin; la nouvelle initiative lancée avant même le scrutin de 1977 doit être considérée comme une tentative de nous forcer la main. On ne peut dès lors que lui opposer un non encore plus catégorique, pour les raisons suivantes:

- l'initiative propose le choix entièrement libre entre service militaire et service civil, supprimant ainsi l'obligation générale de servir dans l'armée et portant atteinte aussi à notre armée de milice.
- elle envisage pour les réfractaires au service militaire un service civil dont les exigences ne sont absolument pas comparables avec celles que l'on demande à nos soldats. Pour remplacer le service militaire, on proposerait des activités difficilement contrôlables choisies librement par chacun.
- en affirmant que le service civil, conçu comme alternative au service militaire, vise à construire la paix, on laisse supposer que l'armée, elle, ne contribue pas à assurer la paix.
- en cas de service actif (mobilisation de guerre notamment), on aurait en Suisse deux catégories de citoyens: d'une part, ceux qui offrent leur temps et en cas de nécessité, leur vie pour le maintien de l'indépendance et de la liberté de notre pays et de l'autre, ceux qui ne veulent pas s'en soucier.

Depuis le rejet du projet dit de Münchenstein en 1977, on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante au problème des véritables objecteurs de conscience; la faute en incombe à ceux qui ont lancé une nouvelle initiative populaire avant même que le peuple ne se soit prononcé sur le premier projet. Cette

manoeuvre a bloqué pour des années les possibilités de solution.

Le Parlement a la volonté de trouver une solution équitable aux vrais problèmes qui se posent. Mais il faut pour cela rejeter clairement l'initiative populaire qui nous est soumise.

* * * *